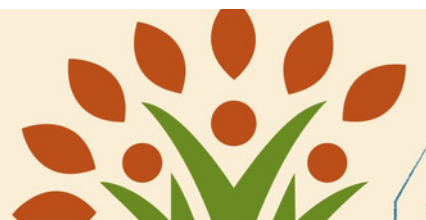


PACTE VAURÉAL



Le Maire et le Conseil municipal

Elu pour six ans, **le maire est le chef de l'exécutif communal** : il met en œuvre les décisions votées en conseil municipal et gère l'administration, le budget et les services de la commune. Il représente aussi l'État au niveau local, notamment pour l'état civil, l'ordre public et l'application des lois.

Actuellement, comme dans beaucoup de communes, le fonctionnement à Vauréal repose sur une forte centralisation des pouvoirs : les membres du conseil municipal **entérinent les décisions prises en amont** par quelques personnes : le maire et certain·es de ses adjoint·es.

Il existe pourtant d'autres modes de gouvernance, déjà pratiqués ailleurs, qui **associent les habitant·es en amont des décisions**.

Quel est le rôle des élus municipaux ?

Ils décident et votent :

Les projets, les investissements, les tarifications et l'organisation des services publics.

Ils représentent les habitants :

Ils écoutent, expliquent, font remonter les besoins et proposent des solutions concrètes.

Ils contrôlent l'action municipale :

Ils vérifient que les décisions sont appliquées dans l'intérêt général. Ce contrôle fait partie de la démocratie locale.

Paroles de Vaurélien·nes

Vous nous avez demandé :

" Le Conseil municipal est-il public ? Peut-on y assister ? "

" À quoi sert l'opposition ? "

" Qui décide vraiment de ce qui se passe dans la ville ? "

" Peut-on intervenir en Conseil municipal ? "

L'opposition propose, questionne et **contrôle l'action municipale** pour garantir des décisions rigoureuses. **Sa vigilance** en conseil et en commission permet d'éviter des erreurs et de faire avancer les sujets.

QUIZ

Combien de fois par an le Conseil municipal doit-il se réunir ?

☞ Au minimum 4 fois.

Le Conseil municipal est-il ouvert au public ?

☞ Oui, chacun peut y assister.

Le public peut-il prendre la parole ?

☞ À Vauréal, ce droit n'était pas prévu dans le règlement intérieur. L'opposition a obtenu la mise en place de la parole du public, mais celle-ci a lieu après la fin du conseil : certains élus sont déjà partis, et les échanges ne sont pas inscrits au procès-verbal.

À Vauréal, comment ça se passe ?

À Vauréal, le fonctionnement du Conseil Municipal est **plus centralisé** que dans certaines communes :

- les projets arrivent souvent très aboutis en commissions municipales, réunies avant le conseil; ces commissions **servent davantage à informer qu'à co-construire**,
- les habitant·es **ne disposent pas toujours d'espaces** pour s'exprimer en amont,
- les débats ont lieu **entre élu·es**.

C'est un fonctionnement possible, mais ce n'est pas le seul.

Dans certaines villes gouvernées par des listes citoyennes participatives, **un comité de pilotage associant élu·es et habitant·es participe directement à la préparation des décisions publiques**. Autour de ce fonctionnement peuvent aussi s'organiser des commissions ouvertes, des ateliers citoyens sur les sujets locaux et des consultations sur les projets structurants.

Ce n'est pas une série de dispositifs à la marge, mais une autre manière de gouverner la commune – celle que nous voulons mettre en place à Vauréal.

Ces outils ne remplacent pas les élu·es, **ils renforcent la décision. Ils augmentent la confiance, la transparence et la qualité des projets.**

Nos engagements si nous sommes élus

Tous les membres de la liste PACTE s'engagent **à respecter le cadre** dans lequel ils exerceront leur mandat municipal :

- Placer **l'intérêt général** avant les intérêts personnels ou partisans. Refuser les passe-droits, les conflits d'intérêts et toute forme de privilège.
- **Utiliser l'argent public avec rigueur**. Rendre lisibles les décisions, les budgets et les choix qui engagent la commune.
- Exercer leur mandat **sans dépendance à un parti**, à une carrière ou à une discipline imposée. Rendre compte de leurs votes et de leurs positions.
- **Ne pas instrumentaliser l'administration municipale**. Reconnaître le travail des agents, défendre leurs conditions de travail et le dialogue social.
- **Ne jamais entraver l'expression de l'opposition**, ni la participation des habitants. Favoriser le débat, l'écoute, la concertation.
- Intégrer les **impacts environnementaux** dans les décisions et adopter une **sobriété réelle** dans l'exercice de leur mandat.

Vous recevez cette lettre parce que vous avez souhaité être informé·e de la démarche de Pacte pour Vauréal.

N'hésitez pas à la transmettre autour de vous.

Si vous ne voulez pas la recevoir, il suffit d'écrire à :

infolettre@pactepourvaureal.org

Rejoignez-nous dans cette aventure !



nouscontacter@pactepourvaureal.org



[facebook/pactepourvaureal](https://facebook.com/pactepourvaureal)



[@pactepourvaureal](https://www.instagram.com/pactepourvaureal)

